



## PRESTATION DE BILAN DE COMPETENCES (20 heures)

### Modalités et délais d'accès

Entretien préalable gratuit et sans engagement (article R.6322-35 du code du travail) sur rendez-vous en face à face, par téléphone ou visio.

Le bilan de compétences est une démarche introspective qui doit être volontaire.

Entrées et sorties permanentes.

Accès à la prestation après obtention du financement.

### Modalités pédagogiques

Entretiens individuels en présentiel ou à distance. Phases de travail individuel sur grilles et outils d'analyse sur support papier ou sur l'outil « monbilanenligne » plateforme à distance tutorée.

Passation de questionnaires.

### Durée

20h sur une période de 8 semaines.

### Lieu

Rectorat de l'académie de Limoges.

### Financement

Selon le statut (salariés, agents publics, demandeurs d'emploi).

### Tarif

1 540 €

Prix non assujéti à la TVA.

### Conditions Générales de Vente

Les CGV sont consultables sur le site de l'académie de Limoges et sur le site du GIP FCIP.

### Contacts DABM

Responsable du DABM : Claire Lajarrige

06 30 76 31 16

[claire.lajarrige@ac-limoges.fr](mailto:claire.lajarrige@ac-limoges.fr)

Secrétariat DABM DAVA

[dabm.gip@ac-limoges.fr](mailto:dabm.gip@ac-limoges.fr)

05 55 11 41 18

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

87031 Limoges Cedex

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette prestation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'accéder à cette prestation.

## Objectifs de l'accompagnement

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

## Contenu

### Phase préliminaire (2 heures)

*Phase d'accueil où sera confirmé l'engagement du bénéficiaire dans la démarche.*

La phase préliminaire permet de recueillir des informations pour définir le contexte du bilan :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre ;
- Préciser et analyser les besoins du bénéficiaire, définir un parcours personnalisé.

### Phase d'investigation (16 heures dont 4 heures de travaux personnels à minima)

*Phase où seront analysées les aptitudes professionnelles et personnelles du bénéficiaire et déterminées ses possibilités d'évolution professionnelle.*

Elle s'effectue sous forme d'alternance d'entretiens personnalisés et de travaux d'autoévaluation guidés qui permettent au bénéficiaire de :

- Réaliser une analyse de ses motivations, de ses valeurs professionnelles ainsi que de ses intérêts professionnels et personnels ;
- Identifier ses compétences et ses aptitudes avec un travail sur des grilles d'analyses et des référentiels ;
- Mettre en perspective ces éléments pour définir des pistes professionnelles et des hypothèses de mobilité interne ou externe, de formation, de VAE ;
- Analyser l'environnement socioprofessionnel pour étudier la faisabilité.

### Phase de conclusion (2 heures)

*Phase qui validera le projet professionnel du bénéficiaire et les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.*

Cette phase doit permettre au bénéficiaire de :

- Mettre évidence des possibilités d'évolution professionnelle ;
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Elaborer un plan d'action, les étapes de mise en œuvre ;
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Le document de synthèse sera remis au bénéficiaire.

Une rencontre à 6 mois sera proposée au bénéficiaire pour faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaire.